

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 JANVIER 2026 A 19 HEURES 15

L'an **deux mil vingt-six**, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Présents : M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Guénola ORRY

Excusés : Mme Evelyne GHIRARDI a donné pouvoir à M. Jacques de LOISY ; Mme Danijela DELORME a donné pouvoir à Mme Guénola ORRY ; M. Geoffrey LAMIA a donné pouvoir à M. Bertrand FRANET

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Nadeige LHOMME est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 12/01/2026

Date d'affichage : 12/01/2026

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – DIAGNOSTIC STRUCTURE

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager un diagnostic structure de la charpente du bâtiment afin de déterminer s'il est nécessaire de la renforcer dans le cadre des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **ACCEPTE** de retenir l'offre ASSEMBLAGE INGENIERIE, pour un montant 3 600 € HT hors options. Les options s'élevant à 3 200 € HT. Soit un total de 6 800 € HT. **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire pour un montant estimatif HT de 691 710.50 €.

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30 %

SOLLICITE le concours financier du Département de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif Plan Marshall – Contrats Grands Projets Côte-d'Or à hauteur de 30 %

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 30 %

FORT CARNOT – REMPLACEMENT D’UNE CORNICHE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, APPROUVE le projet de remplacement d’une corniche au fort Carnot qui menace de s’effondrer pour un montant HT de 7 900 €.

SOLLICITE le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 30 %

SOLLICITE le concours financier du Département de la Côte d’Or dans le cadre du dispositif Patrimoine Protégé Côte-d’Or à hauteur de 20 %

TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

Le Maire propose aux membres du conseil municipal une révision des tarifs pratiqués au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire du matin et du soir afin d’appliquer un tarif dégressif en fonction du quotient familial CAF.

La mise en place de ce nouveau barème de tarification des familles s’appliquera en tenant compte :

- Du quotient familial CAF
- De l’utilisation d’un taux d’effort, lequel sera appliqué au QF de la CAF permettant ainsi de déterminer le prix de la prestation
- Comportera un montant plancher
- Comportera un montant plafond

REPAS		
QF	TAUX D’EFFORT	Montant plancher/plafond
< = 1200	0,15%	2,50 €
> 1200	0,45%	6,00 €

GARDERIE DU MATIN OU DU SOIR		
QF	TAUX D’EFFORT	Montant plancher/plafond
< = 1200	0,15%	1,00 €
> 1200	0,45%	2,00 €

Les familles non allocataires devront fournir leur dernier avis d’imposition pour déterminer un quotient (revenu imposable/ nombre de part/divisé par 12). Ainsi, la même formule sera appliquée pour déterminer la tarification. Le montant facturé ne pourra pas dépasser le montant plafond.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, APPROUVE la tarification est ses modalités telles que présentées ci-dessus.

PRECISE que cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur le 26 janvier 2026